

# L'avenir de l'orthophonie en danger faute de salaires décents

Dix organisations d'orthophonistes appellent à la grève et à manifester, ce jeudi, contre le risque de disparition de ce métier, payé 1 200 euros par mois en début de carrière pour un bac + 5.

**D**écidément, il y a affluence ces temps-ci sous les fenêtres de la ministre des Solidarités et de la Santé. Qu'ils exercent à l'hôpital, dans les centres de rééducation, en libéral ou qu'ils soient encore étudiants, les orthophonistes (97 % sont des femmes) prennent le relais, ce jeudi, des soignants des Ehpad et des médecins hospitaliers venus interpeller Agnès Buzyn, ces jours derniers. « Notre métier risque de disparaître de l'hôpital, les cabinets libéraux explosent et les patients sont de plus en plus mal pris en charge », résume Ingrid Harivel, qui, avec deux cents de ses collègues et étudiants du centre de la France, a rejoint la capitale pour la journée de défense de la formation et de l'accès aux soins d'orthophonie, ce jeudi. Une journée de grève et de mobilisation soutenue par dix organisations professionnelles, dont les fédérations d'orthophonistes (Fneo, FNO, FOF, Unadreo, CFO) et les syndicats CGT, FO, SUD, Unsa et CFTC.

## Moins d'orthophonistes, c'est moins de formateurs

Il faut dire que le gouvernement a tout fait pour mettre le feu aux poudres. « Non seulement nos niveaux de responsabilités et de compétences ne sont pas reconnus mais le peu de revalorisation prévue de nos salaires, pourtant sur trois ans, est remis à plus tard », dénonce l'une des représentantes du collectif des rééducateurs CGT. Le véritable coup de grâce a cependant été donné en pleine période estivale, le 11 août dernier, avec la promulgation du décret officialisant le reclassement salarial à bac + 3 des professionnels de santé titulaires d'un diplôme bac + 5. Ce texte avait pourtant été rejeté à deux reprises et à l'unanimité par les représentants des professionnels du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Cette nouvelle grille des salaires

concerne les 1 800 orthophonistes, la majorité exerçant à temps partiel dans les hôpitaux et les centres de rééducation publics. « On a l'impression que le gouvernement veut se débarrasser du statut de fonctionnaire à l'hôpital. Certains conseillent aux rééducateurs de démissionner pour être réembauchés en CDI et être ainsi mieux payés. D'autres financent des locaux pour héberger des orthophonistes libéraux », déplore une jeune gréviste.

Depuis cinq ans, le métier d'orthophoniste est validé après l'obtention d'un master. Conséquence du refus de décollage de la grille salariale : les rémunérations plafonnent à 1 200 euros net par mois en début de carrière, et à 2 200 euros à la fin de celle-ci. « On accepte quelque temps, mais, au bout d'un moment, on ne résiste plus. Par manque d'attractivité, notre profession disparaît peu à peu de l'hôpital alors que nous jouons un rôle essentiel dans l'accompagnement de l'autisme ou auprès de patients victimes d'AVC pour qui la rééducation doit commencer sans délai », confie Ingrid Harivel, qui partage son temps entre un centre de rééducation et le centre de formation universitaire de Tours, où elle co-dirige la formation clinique des étudiants.

Dans les cabinets libéraux, surchargés, des listes d'attente de douze à dix-huit mois ne sont pas rares. Le phénomène est d'autant plus massif que le « virage ambulatoire » pousse les malades vers le secteur libéral pour des prises en charge à domicile. « Nous observons très nettement ce turnover des patients pour limiter le temps de soin à l'hôpital et libérer des lits », précise la rééducatrice. Moins d'orthophonistes à l'hôpital, c'est moins de formateurs, moins d'expertises et moins de terrains de stage. Et l'avenir du métier qui se joue. ●

**31 %**  
C'EST LE TAUX DE VACANCE DES POSTES D'ORTHOPHONISTES À L'HÔPITAL PUBLIC, FAUTE D'ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER.